

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 05 JUIN 2026

**Date de la convocation :** 01/06/2026

**Date d'affichage :** 01/06/2026

**Nombre de conseillers :** en exercice : 15

Présents : 12 Votants : 12+3

Le vendredi 05 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal d'Entremont-le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne Lenfant.

**Etaient présents :** Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzanne, Duquesnoy Frédérique, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura et Francillard Eve – Messieurs Besson Jean-Luc, Le Thérizien Serge, Berthet Gilles, Allegret Patrick, Tardy Bruno et Rigaud-Minet Thibaud.

**Absents ayant donné procuration :**

Monsieur Besson Patrick a donné sa procuration à Monsieur Besson Jean-Luc.

Madame Huart Noémie a donné sa procuration à Madame Francillard Eve.

Monsieur Charquet Pierre a donné sa procuration à Monsieur Le Thérizien Serge.

Madame Rey Suzanne est élue secrétaire.

1. **GENERALITES**

1. Approbation du procès-verbal du 20.05.2026

L'approbation du procès-verbal du 20 mai 2026 a été ajourné au prochain conseil.

2. Comptes-rendus des commissions extra-communales

**Commission déchets communauté de communes :**

1ère commission avec présentation du travail fait durant le mandat précédent.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (4C) est compétente en matière de déchets (extraits des statuts) :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés,
- Construction, aménagement et gestion des déchèteries,
- Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et des déchets d'activités
- Elimination des décharges et dépôts sauvages.

La collecte des déchets ménagers se fait en bacs de regroupement : 1060 bacs de 700 l sur le périmètre de la 4C.

Les points d'apports volontaires regroupent les colonnes de tri :

- jaune pour les multi-matériaux soit les emballages et le papier (160 colonnes)
- vertes pour le verre (100 colonnes).

La collectivité est adhérente au syndicat mixte de Savoie Déchets pour le traitement des ordures ménagères (incinération) et le tri des déchets recyclables (nouveau centre de tri inauguré en janvier 2026).

Tonnages et coûts pour l'année 2025 :

-Ordures ménagères : collecte de 3 409 tonnes de déchets ménagers résiduels pour un coût de collecte et de traitement de 1 168 107€ TTC. Cela fait une moyenne de 201 kg d'ordures ménagères par habitants par an.

-Emballages et verre : 511 tonnes de multi-matériaux et 702 tonnes de verre ont été captées via les points de tri du territoire pour un coût de collecte, transport et traitement de 330 215€.

-Textile : 43,5 tonnes de textiles ont été récupérés via les bornes de collectes mises en place par le prestataire Tri vallées.

-Déchèteries : les 2 déchèteries ont accueilli en moyenne 4 770 visiteurs par mois (160 personnes / jour) pour un tonnage global de 7195 tonnes (déchets vert, bois, gravats, encombrants,...).

Commission mobilité communauté de communes :

1ere commission avec présentation du travail fait durant le mandat précédent (notamment le schéma simplifié des mobilités). Chaque commune a indiqué sa situation concernant la mobilité.

Sur les Entremonts : ligne de bus S04 de la compétence Région.

Il est demandé de déployer le service le dimanche.

Il a été signalé le problème de fiabilité de la ligne et de la conduite dangereuse des chauffeurs.

Réunion publique voie des 5 lacs :

La Région, avec l'aide financière des départements, travaille à la réalisation d'une voie pour les cycles du lac de Genève au lac de Paladru en passant par les lacs d'Annecy, Bourget et Aiguebelette. Entre Aiguebelette et Paladru, il est prévu un itinéraire par la Chartreuse (Lépin le Lac -> La Bauche -> les Echelles -> Saint Joseph de Rivière -> gorges de Crossey -> Voiron) et un itinéraire par la Valdaine. La mise en service est envisagée pour 2029. Les itinéraires empruntent des voies vertes existantes, des routes communales, des routes départementales...

Le coût pour les 2 itinéraires s'élève à 13 millions d'euros.

Syndicat interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses affluents (SIAGA)

Le SIAGA en quelques chiffres : 680km<sup>2</sup> de superficie, +270km de cours d'eau surveillés et 4 000 ha de zones humides.

Le SIAGA est l'autorité compétente pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

*Les missions du SIAGA :*

- Préserver la ressource en eau et suivre la qualité de l'eau des rivières
- Restaurer les rivières et la végétation des berges
- Restaurer les milieux aquatiques et favoriser la biodiversité
- Prévenir les inondations et développer une culture du risque
- Animer les démarches et sensibiliser les différentes cibles

*Gestion de l'eau et des milieux aquatiques :*

Un contrat eau-climat (2026-2028) sera signé le 30 juin 2026, il a été validé par le comité de rivière du 24/11/2025 et est entré en vigueur le 1/01/2026.

Ce programme de 26,9 millions d'euros permettra de financer de nombreux projets liés à :

- > la préservation durable de la ressource en eau,
- > l'amélioration du petit cycle de l'eau,

- > la gestion des eaux pluviales,
- > la restauration des milieux aquatiques,
- > la lutte contre les inondations,
- > ou encore l'information et la sensibilisation du grand public sur les enjeux de la ressource.

Ce contrat porte des actions concrètes qui visent à protéger l'environnement et les habitants. Il succède à de multiples contrats territoriaux et d'actions engagés jusqu'à présent car le bassin versant du Guiers demeure confronté à plusieurs enjeux environnementaux majeurs.

Le réchauffement climatique modifie le régime hydrologique des cours d'eau, en augmentant la fréquence et l'intensité des épisodes extrêmes (crues soudaines ou étiages sévères) et en renforçant la pression sur la ressource en eau. Ces évolutions imposent d'adapter les pratiques de gestion afin de garantir la résilience des milieux aquatiques et des usages.

L'eau demeure un enjeu central pour le territoire. Il est nécessaire d'en prendre soin et de s'assurer qu'elle reste une richesse partagée. L'avenir de la ressource en eau s'écrit aujourd'hui.

#### *Prévention des inondations :*

L'un des points essentiels de la prévention des inondations réside en une connaissance actualisée du territoire et de sa vulnérabilité. On parle de vulnérabilité pour exprimer le niveau d'effet prévisible d'un phénomène naturel (un aléa) sur des enjeux (les sociétés humaines et leurs activités). Cette notion évalue dans quelle mesure un territoire pourrait être affecté par les effets d'un aléa et cherche à quantifier ce qui est perdu.

Lancé en 2022, le diagnostic approfondi et partagé du territoire vise à approfondir les connaissances sur l'aléa et la vulnérabilité du territoire face aux inondations.

La prévention des inondations nécessite une bonne connaissance préalable des risques auxquels est exposé le territoire pour pouvoir par la suite réaliser les travaux les plus adaptés. Pour cela, les actions sont réalisées dans le cadre de programmes d'études et d'actions, que l'on appelle respectivement PEP (Programme d'Études Préalables) et PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Le PEP vise à réaliser l'ensemble des études nécessaires et des actions de sensibilisation. Il met en place les futurs programmes et plans de travaux qui seront réalisés à partir de 2026 dans le cadre du PAPI.

#### Comité interprofessionnel du bois de Chartreuse (CIBC) assemblée générale :

Le CIBC alerte sur un changement de réglementation européenne qui met en péril l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Bois de Chartreuse », unique en France pour un bois massif de construction. À partir de décembre 2026, les produits bois ne pourront plus bénéficier du label AOC/AOP au niveau européen, car ils ne sont pas reconnus comme produits « agricoles » dans le nouveau règlement. Une alternative existe : passer sous le label Indication Géographique Protégée pour les Produits Artisanaux et Industriels (IGPAI), qui permettrait de conserver le même cahier des charges et les mêmes contrôles. Pour le CIBC, l'AOC reste plus valorisante et mieux reconnue que l'IGPAI, notamment pour son exigence de qualité et son fort ancrage territorial, de la forêt au produit fini. Le comité s'inquiète aussi de la cohérence des critères en IGPAI, qui pourraient permettre la mise sur le marché de produits concurrents avec des exigences moindres.

Que le bois de Chartreuse soit AOC ou IGPAI, il continuera à être produit selon le même cahier des charges : • gestion forestière en futaie irrégulière, • exploitation raisonnée, • sciage local, • contrôles qualité stricts.

### 3. Approbation devis musique pour foire du 15 juin

## APPROBATION DEVIS L'ORGU'A BILY– FOIRE DU 15 JUIN 2026

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame le Maire :

- rappelle à l'assemblée qu'une foire communale est organisée tous les ans le 15 juin sur la commune à Epernay.
- propose que la commune contribue à la foire du 15 juin en approuvant le devis de l'entreprise « L'ORGU'A BILY » pour une prestation musicale.
- propose d'approuver ce devis pour un montant de 350.00 €HT soit 350.00 €TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve, le devis de l'entreprise « L'ORGU'A BILY » pour un montant de 350.00 €HT soit 350.00 €TTC
- et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents correspondants.

Votes pour : 12+3

#### 4. Désignation des délégués pour élections sénatoriales

## DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

**Vu** le code électoral;

**Vu** le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il sera procédé au vote.

#### a) Composition du bureau électoral

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Serge Le Thérizien, M. Gilles Berthet, Mme. Eve Francillard et M. Thibaud Rigaud Minet.

La présidence du bureau est assurée par Madame le Maire.

Secrétaire Suzanne Rey.

#### b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- M. BESSON Jean-Luc
- Mme. DUQUESNOY Frédérique
- Mme. LENFANT Anne

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BESSON Jean-Luc : 14 voix
- Mme. DUQUESNOY Frédérique : 14 voix
- Mme. LENFANT Anne : 14 voix
- Mme. REY Suzanne : 2 voix

M. BESSON Jean-Luc, Mme. DUQUESNOY Frédérique, Mme. LENFANT Anne, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales. Ils acceptent leur mandat.

c) Élection des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Mme. REY Suzanne
- M. BESSON Patrick
- Mme. BREYTON Stéphanie

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme REY Suzanne : 14 voix
- M. BESSON Patrick : 14 voix
- Mme BREYTON Stéphanie : 14 voix

Mme REY Suzanne, M. BESSON Patrick, Mme BREYTON Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales. Ils acceptent leur mandat.

Votes pour : 12+3

## 2. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

### 1. Règlement et tarifs cantine

Madame le Maire indique que le traiteur Trait'Alp pratiquera une augmentation du prix du repas de 0.23€ TTC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Pour rappel, le tarif avait augmenté de 0,07 €/repas le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

### **TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2026**

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Considérant les frais engagés par la commune sur la gestion de la cantine scolaire ;  
Considérant l'augmentation du prix du repas annoncé par le fournisseur Trait'Alp de 0.23€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;  
Considérant le prix facturé aux parents pour le service du midi (2h de garderie périscolaire, fourniture et service du repas) actuel de 4,62€TTC,

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le tarif facturé aux parents lié à la cantine scolaire sans toutefois reporter l'intégralité de l'augmentation sur cette tarification.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Décide d'augmenter le prix du service du midi de 0,18€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Fixe le prix du service du midi à **4,80€ TTC** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 ;
- Décide de facturer le prix du service du midi à **9.00€ TTC** pour toute inscription hors délai et acceptée par le service de la cantine ;
- Demande à Madame le Maire de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine en conséquence.

Votes pour : 12+3

La convention signée avec Trait'Alp peut être dénoncée sous un préavis de 3 mois. Un travail est engagé avec les parents d'élèves sur un rapprochement avec la cantine de Saint-Pierre d'Entremont. La cantine de Saint-Pierre d'Entremont a la capacité de préparer les repas mais la difficulté réside dans le transport des plats. Les parents d'élèves travaillent sur le transport. Le groupe La Poste a été contacté par la mairie qui est en attente de réponse. D'autres possibilités seront explorées.

### 3. QUESTIONS DIVERSES

Bulletin municipal :

Rendre les articles avant le 19 juin 2026.

Éclairage public :

Le passage piétons du pont du Cozon est mal éclairé. Il avait été demandé des propositions de solutions à Ombre et Lumière, maître d'œuvre de la rénovation du parc d'éclairage public. 2 solutions ont été proposées :

- rajouter un luminaire sur le poteau existant vers la salle polyvalente en l'orientant vers le pont pour un coût de 860€HT. Le maître d'œuvre attire l'attention sur le fait que le point lumineux existant est assez loin du passage piéton pour bien le sécuriser depuis ce candélabre existant. De plus, pour compenser cette distance il faudra retenir une optique très asymétrique pouvant générer un éblouissement pour les usagers venant du côté coopérative.
- rajouter un poteau vers le pont pour un coût de 3 700€HT.

Les membres du conseil municipal se prononcent à l'unanimité pour la solution n°1.

Fête préhistorique :

Le mardi 02 juin 2026 ont débuté les inscriptions pour la visite de la Balme à Collomb. Le 03 juin 2026, les 160 places étaient pratiquement retenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le prochain conseil municipal est prévu le 24 juin 2026.

Le secrétaire de séance,  
REY Suzanne



Le Maire,  
LENFANT Anne

